

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 31 janvier 2022

DEUX SAISIES IMPORTANTES DE STUPÉFIANTS OPÉRÉES SIMULTANÉMENT PAR LES SERVICES DOUANIERS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE DIJON

279 kg d'herbe de cannabis et 150 kg de résine de cannabis

Le 27 janvier, les agents de la brigade des douanes de Dijon, en contrôle sur une aire de l'A31, sélectionnent un ensemble routier immatriculé en Espagne avec 2 hommes de nationalité espagnole à son bord. Le conducteur présente une CMR couvrant un transport de profilés en aluminium entre l'Espagne et la région dijonnaise.

Lors du contrôle du chargement, au fond de la remorque, les douaniers constatent la présence de 5 caisses en bois recouvertes de papier kraft, posées sur les profilés.

Leur ouverture permet la découverte de 200 sachets thermosoudés contenant un total de 221,355 kg d'herbe de cannabis. Les prévenus ont été remis à la brigade de recherche de la gendarmerie d'Is-sur-Tille.

Au même moment, les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône, en contrôle sur l'A39, sélectionnent également un ensemble routier espagnol avec 2 hommes de nationalité espagnole à son bord.

Le conducteur présente une CMR incomplète couvrant un transport de boîtes de conserves de sauce tomate entre l'Espagne et l'Allemagne.

Les douaniers constatent que le chargement est en mauvais état (pourriture visible sur certaines boîtes de conserve). Appuyée par le flair de l'équipe maître-chien anti-stupéfiants de la brigade des douanes de Dijon, qui marque très clairement trois palettes, les agents trouvent, sous plusieurs rangs de boîtes de conserve normales, des boîtes plus légères, sans date de péremption. Leur ouverture permet la découverte de 57,665 kg d'herbe de cannabis dans 151 boîtes, et de 150,299 kg de résine de cannabis dans 144 autres boîtes. Le schéma de fraude semble très élaboré avec des boîtes de conserve serties, laissant supposer qu'une organisation criminelle est derrière ce transport de stupéfiants. Les prévenus ont été remis à la police judiciaire de Dijon.

La valeur totale des stupéfiants saisis par les douanes en fin de semaine dernière s'élève à 3,8 millions d'euros.

Ces 2 affaires concomitantes illustrent la technicité et la perspicacité des douaniers.

La douane participe activement à la lutte contre les stupéfiants : en 2020, elle a saisi 60,3 tonnes de cannabis.